Ce que dit le groupe Delmonico-Dorel :

• Nous souhaitons discuter avec les élus locaux et les citoyens...

Ce qu'il s'est dit:

Une rencontre a eu lieu le 26 novembre 2014 avec le groupe Delmonico Dorel.

M.Dorel, par l'intermédiaire d'un de ses employés, à proposé cette réunion. Y étaient invitées les personnes qui possèdent un bien situé à proximité de la carrière,

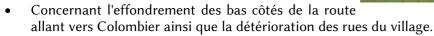
habitants de Coron et Malencogne. Il n'y avait pas d'élu présent.

La rencontre entre le carrier et les riverains de la carrière est restée stérile et n'a apporté aucun élément nouveau susceptible de les rassurer.

Plusieurs points ont été abordés par les riverains:

• Concernant l'extension de l'exploitation.

Le carrier a affirmé qu'il compte exploiter la carrière de Saint-Julien-Molin-Molette, selon ses mots: « ... tant que mon entreprise vivra, quitte à atteindre Lampony. ». Il défend une logique de profits résolument personnelle au détriment de tout et tous ceux qui pourraient l'en empêcher.



M. Dorel conseille aux habitants d'en aviser les services concernés comme la DDT (anciennement DDE) sans en ajouter d'avantage, ni même reconnaître ses torts.

• Un riverain rappelle la proposition du Maire: mesurer la distance entre la maison la plus proche et les tirs de mine de l'extension proposée, puis, sceller une balise pendant un an, à cette même distance des tirs actuels, afin de mesurer les vibrations comme elles pourraient être ressenties si l'extension se fait.

M. Dorel répond que c'est impossible.

• Concernant les dégradations éventuelles des habitations du fait des tirs de mine.

Il invite les habitants à se mettre en lien avec ses assureurs.

• Concernant la dévalorisation du patrimoine des habitants vivant à proximité de la carrière.

Il ne propose aucune contrepartie, arguant le fait qu'il devrait alors racheter une bonne partie du village.

Propos recueillis par un témoin présent à la réunion.

A la lecture de ce compte rendu de réunion, chacun pourra se faire une opinion sur l'état d'esprit du carrier. Ne doutons pas que « les sages du villages » sauront faire la différence entre l'intérêt général des Piraillons et l'intérêt particulier du groupe Delmonico Dorel.

Interview: des citoyens de Saint-Julien-Molin-Molette s'expriment



Isabelle Martinez-Baas, Architecte à Saint-Julien-Molin-Molette :

« Je ne crois absolument pas à la création d'une déviation. C'est aberrant d'un point de vue environnemental et financier.

Si l'extension de la carrière avait lieu, St Julien deviendrait invivable avec près de 340 passages de camions par jour. Le village perdrait toute possibilité d'un développement touristique profitable à tous. Comment dans ce cas inciter des investisseurs ou des propriétaires à réhabiliter les bâtiments du centre du village ? Saint Julien a un bon potentiel architectural dans un cadre naturel exceptionnel. C'est une chance qu'il ne faut pas laisser passer pour les 30 prochaines années.

Si la carrière s'agrandit et poursuit son activité jusqu'en 2050, je choisirais peut-être de travailler et de



Robert Gisbert, Retraité à Saint-Julien-Molin-Molette.

« Habitant rue Neuve et étant maintenant à la retraite, je

subis réellement les nuisances (bruits, vibrations, pollutions) provoqués par <u>le passage continuel des camions</u>. D'ailleurs il nous est impossible de garder les fenêtres ouvertes. Je ne vois pas comment supporter plus de nuisances avec 2 ou 3 fois plus de camions, sans oublier les problèmes liés à la sécurité routière dans le village : vitesse excessive, croisements délicats. Je trouve qu'il est dangereux de se promener dans les rues seul ou avec des enfants. »



Chantal Bonnard, Gérante de SCI à Saint-Julien-Molin-Molette.

« Pour moi <u>la carrière</u> doit s'arrêter en 2020 comme cela est prévu. Je n'ose pas imaginer une

extension avec toutes les contraintes que cela impliquerait pour mon village et ses habitants. On ne peut laisser cet héritage à nos enfants. Il faut savoir apprécier et garder la chance que l'on a de vivre dans un petit village de campagne comme Saint-Julien-Molin-Molette. J'aime mon village. »

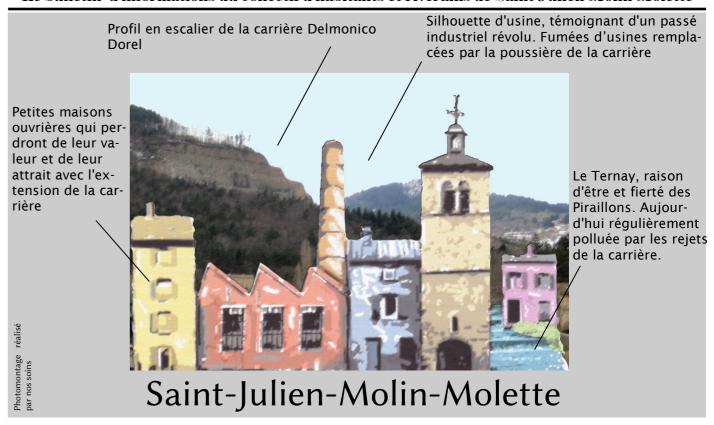


Piraillon Mag

Pour ne pas s'en laisser conter!

NUMÉRO 2 DE FÉVRIER 2015

Le bulletin d'informations du collectif d'habitants et riverains de Saint Julien-Molin-Molette



.Vous recevez pour la seconde fois un exemplaire de « **Piraillon Mag** » et vous vous demandez sans doute qui sont les promoteurs de cette petite feuille d'informations ?

« **Piraillon Mag** » est rédigé de manière collégiale par un collectif d'habitants et de riverains de Saint-Julien-Molin-molette ; il est imprimé à leurs frais. Nous sommes des **Piraillons** pour l'essentiel, inquiets pour la préservation de notre village. Tout comme vous qui nous lisez, nous sommes **simplement citoyens de ce village que nous avons choisi d'habiter et de défendre car nous l'aimons.**

Aujourd'hui, <u>nous nous battons contre toutes nouvelles demandes d'extensions de la carrière après 2020</u>. Nous refusons une fatalité imposée par la cupidité et le mépris d'entrepreneurs sans scrupule. Nous ne voulons pas laisser à nos descendants les ruines d'un village déserté. Un village qui aurait manqué l'opportunité de faire fructifier son potentiel touristique. Car le parc du Pilat attire de nombreux touristes et notre village peut se saisir de cette chance pour vivre et se développer. Il va falloir faire un choix car il paraît évident que le tourisme est incompatible avec l'activité de la carrière : défilé incessant de camions, dangers, pollution, poussière, bruit, effondrement des routes, destruction du paysage...

Notre Maire soulignait très justement dans Le progrès du 22/01/2015, que notre village était très attractif pour de jeunes familles car le prix de l'immobilier y était raisonnable. L'attractivité de notre village c'est aussi la nature qui l'entoure et la proximité de grandes villes comme Annonay, Saint Etienne et Lyon. Mais qui voudra dans le futur venir s'installer dans notre village si la carrière perdure et intensifie son activité ? L'immobilier serait bradé (voir pages 2 et 3), et qui accepterait les nuisances liées à l'activité de cette carrière ?

Notre collectif est ouvert à tous les habitants de St Julien qui se posent des questions sur l'avenir de leur village, c'est pourquoi <u>nous vous</u> <u>invitons à participer à la prochaine réunion du collectif</u> qui se tiendra dans la salle du conseil municipal de la Mairie

le jeudi 2 avril à 20 heures

Vous pourrez aussi nous apporter votre soutien pour financer l'impression de cette feuille d'informations en déposant vos dons lors de cette réunion.

Sur cet extrait de plan cadastral de Saint-Julien-Molin-Molette nous avons représenté en vert les routes empruntées pas les camions de la carrière et en violet les propriétés se situant sur leurs passages. Elles subiraient les premières une perte d'environ 25 % du prix actuel de l'immobilier dans le meilleur des cas plus probable, resteraient invendues. Mais n'ayons aucune illusion : toutes les maisons du village verraient leur valeur diminuer ! (exemple : pour une maison estimée à 100 000 €, si extension de la carrière valeur réduite à 75 000 € (perte de 25 000 €, soit environ 164 000 Frs). Avenue de Colombier Avenue de Colombier Place du marché Rue Peyronnet Rue Neuve Entrée route Colombier Rue de la Condamine Place ancienne **≰Entrée route Annonay** Entrée route Bourg-Argenta

bradons

pas notre patrimoine

Projet d'extraction de 500 000 t/an : (150 000 t/an aujourd'hui)

Nous avons pris comme hypothèses des informations tirées de cas réels d'exploitations de carrières : un tonnage moyen transporté de 20 t par voyage de camion, 220 jours ouvrés par an, une circulation des camions de 7h à 17h et une flotte de 30camions. Pour atteindre les 500 000 t/an annoncées, il faut que le carrier extraie 2272 t par jour.

C'est donc au total 342 camions qui dans un sens ou dans l'autre traverseraient chaque jour Saint-Julien-Molin-Molette.

Un camion dans Saint-Julien-Molin-Molette toutes les 1 minute et 45 secondes!

Chacun peut facilement trouver de nombreux exemples de données officielles d'exploitations de carrières sur internet.

Compte tenu du nombre important de voyages à effectuer, cela engendrerait dans le village de très nombreux croisements.

Il apparaît clairement que les infrastructures industrielles et routières ne peuvent supporter un tel accroissement sans modifications importantes : Chez le carrier bien sûr, mais surtout pour ce qui nous concerne directement, sur la D8. Étroite et sinueuse cette route ne pourra supporter un tel trafic sans élargissement et sans un entretien accru. Encore des dépenses à mettre au compte des contribuables que nous sommes.

Par ailleurs ne nous faisons pas d'illusion, il n'y aura pas de déviation, elle a déjà été promise par le passé et jamais réalisée.

La création d'une déviation reste sous l'autorité du Président du conseil général et le financement serait fait en majeure partie par nos impôts. D'ailleurs, lors de la réunion publique qui a suivi les élections municipales de 2008, M B. Bonne, Président du Conseil Général de la Loire évoquait l'impossibilité de financer un tel projet.